

Vous avez failli écouter Jean-Paul Resweber, que je « remplace ». Vous perdez au change, parce que Jean-Paul Resweber est beaucoup plus savant, beaucoup plus brillant et surtout beaucoup plus drôle que moi.

Je dois commencer par un rappel difficile.

Les attentats du 13 novembre, après ceux de janvier, m'ont plongée dans un état de stupeur, d'abattement et de « paralysie de la pensée » dont j'ai beaucoup de mal à émerger. « Paralysie de la pensée », au moment de réfléchir sur le handicap, c'est quasiment de l'humour noir.

J'étais en train de réfléchir à cette intervention et je m'y suis « accrochée » pour ne pas sombrer dans la tristesse qui, depuis, ne m'a pas quittée, mais ça a été difficile.

Première difficulté : comment tenir un discours qui se veut « humaniste » quand on a à faire face à la plus extrême violence ?

Cette difficulté prend le pas sur la seconde, plus constante : comment tenir ce rôle de philosophe « parachuté » devant des acteurs de terrain ?

Je vais faire de mon mieux, mais je ne suis pas sûre de pouvoir répondre à vos attentes, pour autant que vous en ayez.

J'avais donné à cette intervention le titre « accès à soi et accès à l'autre ». Pourquoi ce titre ?

Je crois que c'est parce que la loi de 2005 est surtout connue dans le grand public par la question de « l'accessibilité ». Cette question n'est peut-être, pour les « spécialistes », qu'une des dimensions de la loi, ce n'est peut-être pas sa dimension majeure, mais elle est quand même très intéressante et, surtout, c'est celle qui fait couler le plus d'encre et le plus de salive.

Je pense que, s'il est certes nécessaire d'avoir accès à des lieux, à des installations, des commerces, des institutions, des services, etc., ce n'est pas suffisant. Ce qui est essentiel, c'est l'accès à l'autre, aux autres.

On sait que le rapport à l'autre, les rapports à l'autre et aux autres sont constitutifs de ce qu'est la personnalité de chaque individu. C'est établi par toutes sortes de disciplines dont, en particulier, la psychanalyse. L'accès à l'autre, c'est précisément ce qui permet l'accès à soi-même.

Je me propose donc de réfléchir cet « accès » pour en venir à la nécessité de la reconnaissance mutuelle sans laquelle aucune loi au monde ne peut être efficace.

D'abord « accès » : notre mot vient du participe passé de *accedere*, verbe latin constitué de *ad*, vers, *cedere*, aller, marcher, arriver

Accedere : c'est s'approcher de (et s'ajouter à)

Accès : c'est l'entrée, l'approche (et accès : c'est aussi la brusque poussée comme dans *accès de fièvre*).

Ce qui nous importe ici, c'est l'approche. Approcher l'autre, s'approcher soi-même.

Il s'agit d'envisager ce que me révèle la rencontre avec l'autre, ce qu'elle me révèle de lui, mais aussi de moi, à l'occasion de la réflexion sur le handicap.

À ce propos et **avant d'aller plus loin**, il faut que j'évoque une difficulté, une difficulté majeure, qui est d'abord une difficulté de langage, mais qui ne se réduit pas à du linguistique. Il y a plusieurs difficultés de langage pour traiter notre sujet, mais je commence par la plus immédiate.

Il y a plusieurs usages du terme « handicap » et du terme « handicapé » et si certains usages sont sans doute légitimes, voire indispensables, d'autres peuvent être jugés intolérables.

Il a certes fallu que certains se battent pour faire reconnaître le handicap, les handicaps par les institutions sociales. Il y a une longue histoire médicale, juridique, politique, internationale, du handicap. On peut même envisager une anthropologie centrée sur le handicap.

Il y a une loi, celle qui nous réunit ici aujourd'hui, la **Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées**. Il y a un statut de handicapé. Il y a une carte de handicapé. Dans tous ces contextes-là, il n'est pas question de contester l'usage de ce terme, faute de mieux.

Mais ... l'usage qui est insupportable à bien des personnes qui, de fait, sont en situation de handicap, c'est l'usage qui les étiquette et qui les stigmatise. Dire de quelqu'un qu'il « a un handicap », c'est une chose, le désigner comme « handicapé » en toutes circonstances, faire du handicap son identité première, son essence, c'est tout autre chose. Et c'est cet usage du terme qui est souvent intolérable : cet usage qui identifie et, pour finir, qui réduit, le « handicapé » à son handicap.

C'est quelque chose qui arrive tout le temps pour d'autres propriétés ou « qualités ». Je vais prendre un exemple qui pourra vous paraître tout à fait futile, sinon déplacé.

L'exemple, c'est le mot « Maman ». « Maman » c'est un terme qu'emploie un enfant, fils ou fille, pour appeler sa mère, c'est avant tout un vocatif ; mais, surtout, il s'utilise normalement comme un « nom propre ».

Un premier abus consiste à en faire un « nom commun », comme quand on parle à un enfant de « sa maman », au lieu de lui parler de sa mère. On parle « enfant » à l'enfant. C'est sans doute légitime pour la toute petite enfance, mais, au-delà, c'est précisément « infantilisant », c'est ne pas lui parler comme à un membre à part entière de la communauté linguistique, parce qu'on croit bien faire en l'enrobant de sucre, de miel, de mièvrerie.

Mais l'abus se poursuit et s'aggrave quand on voit, par exemple, (je vous ai prévenus que ça pouvait vous sembler futile ou déplacé) des professeurs de danse qui, après avoir ouvert un cours pour enfants, déclarent qu'elles vont ouvrir un cours pour les « mamans », et non pas pour les « adultes ». Comme si toute femme adulte était mère (mais il faut dire « maman ») et comme si les mères étaient « réduites » à leur état de mères !

Bref, vous avez bien compris, ce que je vise, c'est l'usage des mots qui désignent une des propriétés ou une des qualités de quelqu'un de telle sorte que cette qualité ou cette propriété apparaît comme l'essence de la personne concernée.

Pas plus qu'une femme qui a un ou des enfants n'est « maman », ni mère, d'ailleurs, dans tous les instants et toutes les circonstances de sa vie, pas plus un « handicapé » ne peut être réduit à son handicap.

C'est quelque chose qu'il faut toujours avoir à l'esprit. C'est peut-être même le fondement du tact dont nous avons besoin. Bien des « handicapés » refusent d'être ainsi identifiés, comme ils refusent d'être considérés comme des « victimes », même si, là encore, il y a des usages légitimes du mot.

En un sens, la « qualité » de « victime », comme celle de « handicapé », quand elle est utilisée comme « l'essence » d'une personne, est une négation de l'égalité voire de la dignité du sujet ainsi considéré et qui, précisément, veut être reconnu comme sujet.

Par là, je vise toutes les formes de commisération qui sont à l'œuvre dans l'attitude de bien des « non-handicapés » à l'égard des « handicapés ».

Commisération : c'est d'abord, en latin, un terme de rhétorique qui signifie l'appel à la pitié de l'auditeur. Plaindre, s'apitoyer avec.

Pitié, apitoiement, compassion, empathie : tous ces sentiments sont d'abord de « nobles sentiments », des sentiments « positifs » qui indiquent une attitude bienveillante à l'égard de ceux qui souffrent, l'idée de « souffrir avec l'autre », ou d'accueillir en soi la souffrance de l'autre.

Ainsi, selon Rousseau, par exemple, et c'est fondamental dans sa conception de l'homme, donc aussi de la vie sociale et politique, la pitié est un des deux sentiments naturels de l'homme (il dit même que les animaux peuvent éprouver la pitié). Le premier sentiment naturel est « l'amour de soi » qui nous détermine à tout faire pour nous conserver. La pitié, elle, « modère » l'amour de soi en « nous [portant] sans réflexion au secours de ceux que nous voyons souffrir ». Elle inspire une maxime : « *Fais ton bien avec le moindre mal d'autrui qu'il est possible.* » (Rousseau, *Discours sur l'origine de l'inégalité.*)

Il en va de même des autres termes : la compassion, c'est le fait de compatir, d'« éprouver avec » ou de « souffrir avec » ; l'empathie, c'est la faculté de comprendre intuitivement ce qu'éprouve l'autre, de se mettre à sa place.

Mais, aujourd'hui, presque tous les termes de ce champ lexical sont méconnus en leur sens positif et presque personne ne souhaite être l'objet de la pitié d'autrui, sous quelque forme que ce soit.

C'est que, souvent, ces termes sont « pervertis » par la présence d'une certaine condescendance.

Qu'est-ce que la condescendance ?

Dans ce mot, on entend « descendre ». Il s'agit de « se mettre à la portée, au niveau de ». Certes, le terme a d'abord eu un sens positif : il s'agissait de « se laisser fléchir par », d'« accéder aux volontés d'autrui », avec une idée d'indulgence.

Mais dans son sens moderne, depuis le milieu du XIX^e, il signifie « daigner accepter » et il comporte une nuance de mépris, mépris dû au sentiment de supériorité. Ce qu'on entend bien dans le verbe descendre.

La commisération, dans sa dimension condescendante et mièvre, appelle deux remarques.

Tout d'abord, du fait du sentiment de supériorité qui y est à l'œuvre, du fait de ce « mépris » qui s'y insinue, c'est la négation en acte de l'égalité, c'est ce qui empêche la reconnaissance.

Mais, d'autre part, et peut-être surtout, elle a pour effet de priver ceux qui en font l'objet de leurs ressources et de leurs capacités. Regarder le handicapé avec commisération, c'est l'assigner à sa condition de handicapé, l'y réduire, en faire son essence, mais, du même coup, c'est se rendre incapable de prendre en considération ses capacités, c'est oblitérer ses compétences, et c'est, en un sens, « ajouter du handicap au handicap ».

C'est oublier qu'on peut être handicapé et actif, compétent, dans toutes sortes de domaines. Qu'on peut être handicapé et entrepreneur, ou employé, ou ouvrier, ou professeur, ou artiste, ou chômeur, comme tous les autres...

L'accessibilité est liée à l'égalité des chances. Alors que la condescendance, c'est le refus de cette égalité, refus induit par le manque d'imagination et la pensée facile qui se contentent de catégorisations simplistes.

Voilà la structure de l'un des problèmes que pose le handicap : comment, dans la rencontre entre handicapé et non-handicapé, faire jouer la bienveillance et l'accueil de l'autre, dans son altérité, sans condescendance ni mièvrerie dégoulinante ?

Ce n'est possible que si, précisément, on pose l'égalité, non seulement des droits et des chances, mais tout simplement des personnes.

Pour tirer ça au clair, il faut revenir à la notion même de handicap. Je reprends la définition qu'en donne la loi.

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Titre premier article 2 de la Loi n°2005-102 du 11 février 2005 Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

C'est très clair. Nous pensons d'abord le handicap, spontanément, comme un amoindrissement des capacités, des possibilités d'action. « Limitation », « restriction » : on est bien dans le « moins » d'activité, moins de participation.

Or, tout d'abord, on doit tenir compte du fait qu'il y a de nombreux « degrés » du handicap.

Je vais dire ça naïvement tout en craignant de dire des sottises (vous me corrigerez). Pour l'imaginaire collectif spontané, handicap, ça évoque le fauteuil roulant, ou la canne blanche.

Il y a certes des handicaps « lourds », comme la tétraplégie, ou la myopathie, ou la trisomie, ou l'autisme, ou la schizophrénie. Et même dans ces cas-là, il y a des degrés.

Mais il y a aussi des cas de handicaps plus « légers », dont certains ne sont peut-être pas estampillés handicaps : diabète, migraine, phobies diverses, difficultés dans les relations sociales...

Il faut prendre en considération ces derniers handicaps, qui constituent bien une limitation des possibilités d'action ou une restriction de la participation à la vie sociale ordinaire, sans pour autant avoir rien de « spectaculaire ». Les migraineux, par exemple, sans être « handicapés », le savent bien.

Mais il n'y a pas seulement des degrés de handicap. Il y a aussi des degrés et une grande diversité de limitations ou d'incapacités. Pensons à ceux qui ne peuvent pas gravir des montagnes : ce peut être parce qu'ils sont en fauteuil, mais aussi bien parce qu'il sont obèses, ou parce qu'ils sont phobiques ; mais aussi plus couramment, faute des capacités physiques, faute de la condition physique ou de l'entraînement nécessaire.

C'est sans doute sommaire, ce que je dis là, mais ça mène à réfléchir à cette question des « capacités ». Les capacités dont les individus disposent et les possibilités qui leur sont offertes sont extrêmement diverses, indépendamment de toute question de handicap.

Si j'ai bien compris ce que j'ai lu, on comprend désormais le handicap comme le résultat d'une interaction entre les possibilités d'un individu et son environnement.

Or cette interaction existe pour nous tous, handicapés ou non. Si la situation de handicap résulte de la rencontre entre une « déficience » et une situation de la vie courante, en un sens, elle nous concerne tous.

Il n'est pas question d'en venir à une proclamation du type « nous sommes tous des handicapés », encore que ...

Mais cette conception du handicap permet de réfléchir à ce qu'il nous révèle de la condition humaine que tous partagent, handicapés ou non. Et un des traits de cette condition, c'est la vulnérabilité. Nous ne sommes pas tous des handicapés, mais nous sommes tous des « handicapés en puissance », puisqu'il suffit d'une maladie, d'un accident, inattendus, imprévisibles, voire simplement du vieillissement, pour bouleverser nos existences.

Encore une fois, je vais évoquer tout autre chose. Il y a peu, j'ai entendu à la radio une interview de Tobie Nathan. Il s'agissait des réfugiés et, plus généralement, des immigrants. Tobie Nathan évoquait la compassion un peu facile et mièvre pour « ces malheureux », compassion, apitoiement, qui s'étale souvent dans les médias. Il suggérait qu'il vaudrait mieux substituer à cette

compassion la curiosité pour ces « ambassadeurs » d'autres mondes ou d'autres cultures qui ont beaucoup à nous apprendre.

C'est cette voie qu'il faut emprunter à propos du handicap. Il faudrait toujours poser la question dans les deux sens : qu'est-ce que le handicapé peut faire découvrir au non-handicapé ? Qu'est-ce que le non-handicapé peut faire découvrir au handicapé ?

Il me semble que la première leçon du « handicap », c'est la mise en question de la norme. Ce que je sais faire, ce que je peux faire, cela me paraît « normal ». Dans la rencontre avec celui qui ne peut pas faire la même chose que moi, quelles qu'en soient les raisons, je peux soit hausser les épaules en le jugeant incapable et / ou bizarre, soit m'interroger sur ce « normal-là » et envisager d'autres points de vue.

La mise en cause de ces « normes » admises sans interrogation a pour premier effet de nous faire découvrir la diversité et la singularité. Elle nous permet de comprendre que chacun est unique ; que l'unicité de chacun est constitutive de notre humanité commune ; et que se soucier de l'humanité, essayer d'être véritablement humain et de traiter ses semblables comme d'autres humains, ce n'est possible qu'en ayant cette diversité des singularités à l'esprit.

Dans un tout autre domaine, Kant appelait « mentalité élargie » l'attitude de pensée qui consiste à « penser en se mettant à la place de tout autre » : la prise en compte du handicap exige de chacun cette mentalité élargie.

Mais si on prend au sérieux la diversité des singularités, on doit contester les formules que je viens de prononcer : qu'est-ce que le handicapé peut faire découvrir au non-handicapé ? qu'est-ce que le non-handicapé peut faire découvrir au handicapé ?

La question, mieux formulée, ce serait : qu'est-ce que l'autre me fait découvrir, de lui-même ou de moi, qu'il soit parfaitement valide ou qu'il souffre d'un handicap ?

Dans la rencontre avec une autre personne, je m'expose à l'altérité : je ne sais pas qui est l'autre ni comment nous pouvons nous accorder ou au contraire nous affronter. Qu'elle soit ou non handicapée, cette personne que je rencontre, cela ne me dit rien sur ses caractéristiques, sur ses opinions, sur ses capacités, sur ses qualités et ses défauts. Et s'il n'y a pas de raison, par exemple, pour qu'un « handicapé » soit plus antipathique ou moins aimable qu'un non-handicapé, il n'y en a pas non plus pour qu'il soit plus sympathique ou plus aimable qu'un non-handicapé,

C'est pourquoi il vaut mieux se demander ce que le handicap nous fait découvrir de nos relations aux autres.

Je mentionnais en commençant la reconnaissance mutuelle. Reconnaissance, encore un terme qui mériterait de longs développements. Pour aller vite, je me contente d'évoquer quelques sens du verbe reconnaître.

On peut reconnaître quelque chose ou quelqu'un au sens où on l'identifie, parce qu'on le connaissait déjà.

On peut reconnaître, c'est-à-dire avouer ou assumer quelque chose face à autrui : reconnaître une erreur ou reconnaître sa paternité.

On peut reconnaître au sens où on admet la légitimité de quelque chose, reconnaître un État, reconnaître des droits.

On peut reconnaître au sens où on assume l'existence d'une obligation, comme dans la reconnaissance de dettes.

Il y a enfin l'idée de la reconnaissance mutuelle de chacun par l'autre. Hegel, au XIX^e, a longuement exposé le processus par lequel chacun cherche à se faire reconnaître par l'autre comme conscience. Il s'agit pour lui d'une lutte, la « lutte pour la reconnaissance », qui suppose un affrontement et la présence de la négativité. Chacun se pose en effet d'abord comme conscience en refusant ce statut à l'autre. Et chacun doit lutter contre l'autre pour se faire reconnaître comme conscience.

Sans reprendre nécessairement l'analyse de Hegel, nous disposons depuis de cette notion de la reconnaissance mutuelle. Chacun demande à être reconnu dans son identité authentique, chacun veut être reconnu comme sujet. C'est un thème qu'on trouve développé dans les travaux de Paul Ricœur, en particulier dans le livre *Parcours de la reconnaissance*. Mais c'est aussi un thème étudié par un sociologue allemand contemporain, Axel Honneth, à qui on doit deux livres importants : *La société du mépris* et *La lutte pour la reconnaissance*.

Ce qui nous concerne, dans les divers sens de la reconnaissance, c'est, bien sûr, la nécessité de reconnaître le handicap au sens où il faut le constater et assumer son existence et les exigences qu'il impose.

Mais c'est surtout la reconnaissance mutuelle qui doit systématiquement se substituer à la condescendance et au mépris, implicite ou explicite. Une loi qui affirme l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées met en œuvre cette reconnaissance. Mais c'est dans la relation entre les citoyens, dans la relation entre les personnes, que la pratique effective de la reconnaissance peut et doit se réaliser.

Jean-Paul Resweber me disait que l'intérêt de la loi de 2005, d'un point de vue général, c'est qu'elle se situe sur le terrain de l'égalité. Elle ne prône pas l'assistance, mais elle vise à assurer l'égalité en envisageant des mesures de compensation aux limitations que cause le handicap. Ce serait une loi, non pas « assistancielle », mais « assurancielle ». Il s'agit d'assurer les droits de la personne handicapée.

En ce sens, elle inscrit dans le droit ce qu'on appelle l'équité. L'équité, c'est, depuis Aristote, cette justice « supérieure à la justice » qui prend en compte les cas particuliers, alors que la loi statue de façon générale. Elle implique l'exigence d'un juste traitement de chacun, qui tient compte, non seulement des règles du droit en vigueur, mais précisément de la situation singulière de chacun pour savoir ce qui lui est dû.

Pour mettre en œuvre l'équité, il faut reconnaître le handicap et en tenir compte pour envisager des mesures de compensation. Ça, c'est l'affaire de la loi et des institutions, précisément.

Mais dans les relations entre personnes, pour être équitable, il faut d'abord renoncer à penser en termes de « classes » ou de « catégories ».

Pour chacun d'entre nous, cela signifie renoncer à penser en ces termes de « handicapés » et de « non-handicapés ». La « catégorie » « handicapés » a bien du sens au niveau du droit et des mesures à prendre dans la vie sociale, en vue de la reconnaissance de la « minorité » et de ses problèmes particuliers.

Mais dans la rencontre et dans l'échange entre personnes, elle n'a plus de pertinence, parce que l'égalité que nous admettons exige de traiter tout autre comme une personne, indépendamment de son appartenance à telle ou telle catégorie, à telle ou telle minorité.

C'est qu'il nous faut distinguer l'égalité de l'identité. Si tous les aveugles ont « des choses en commun », cela ne signifie pas, dès lors qu'on refuse de réduire le handicapé à son handicap, qu'ils soient tous pareils.

La véritable rencontre d'autrui est toujours rencontre entre personnes singulières, la véritable reconnaissance mutuelle est toujours reconnaissance de l'identité authentique d'une personne unique. La véritable rencontre avec l'autre m'instruit aussi sur ma propre identité. Elle me donne « accès à moi-même », et me fait parfois approcher ce qui, de moi, m'était jusqu'alors resté inaccessible.

Pour finir, quelques précisions.

Pour préparer cette intervention, j'ai eu recours à des éléments très divers.

Je suis bien entendu redevable aux quelques handicapés dont je suis proche.

J'ai dû chercher des informations.

J'ai relu des textes de Ricœur et du sociologue Axel Honneth.

Mais j'ai toujours eu en tête des références qui n'ont rien d'académique. Je les mentionne, parce que je pense qu'elles le méritent, à des titres divers.

Il y a un film récent, de Samuel Benchetritt, *Asphalte*, qui commence par poser la question de la solidarité et qui fait réfléchir à la solitude.

Il y a le film dont les cinéphiles se moquent, *Intouchables*.

Il y a des séries télévisées, comme *Profilage* ou *Big bang theory*, ou encore *Monk*.

Ces films et ces séries qui parfois frisent la caricature, ou même donnent carrément dans la caricature, ont pourtant quelques mérites : ils mettent en scène des personnages qui présentent divers degrés et formes de handicap, ce qui les rend visibles et, de ce fait, ils peuvent faire réfléchir leur public ; ils évitent, au moins pour certains, la condescendance ; enfin ils manifestent les talents de leurs personnages handicapés qui ne sont dénués ni d'intelligence, ni de compétences, ni d'activité, ni d'humour.